



Conseil d'administration

353^e session, Genève, 10-20 mars 2025

Section du programme, du budget et de l'administration

PFA

Date: 29 janvier 2025

Original: anglais

Suite donnée au rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2023

Résumé: Le présent document contient des informations sur les mesures prises par le Bureau pour donner suite aux recommandations du Chef auditeur interne pour l'année 2023.

Unité auteur: Bureau du Trésorier et contrôleur des finances (TR/CF).

Documents connexes: [GB.350/PFA/7/1](#).

1. À la 350^e session (mars 2024) du Conseil d'administration, le Chef auditeur interne a soumis son rapport sur les principaux résultats des missions d'audit interne et d'enquête effectuées en 2023, pour examen par le Conseil d'administration ¹.
2. Le présent document contient des informations sur les mesures prises par le Bureau pour donner suite aux recommandations du Chef auditeur interne pour l'année 2023.
3. On trouvera à l'annexe I les recommandations du Chef auditeur interne concernant les points à améliorer soulevés dans le rapport ainsi que les réponses détaillées du Bureau concernant les mesures prises pour y donner suite. L'annexe II contient la liste des rapports d'audit interne publiés en 2023 et des informations sur l'état d'avancement des mesures de suivi prises par le Bureau.
4. La direction du Bureau international du Travail (BIT) continue de travailler en étroite liaison avec le Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) afin de tirer pleinement parti des recommandations faites par ce dernier, de veiller à ce qu'il y soit donné suite et de garantir leur application.

¹ GB.350/PFA/7/1.

► Annexe I

Mesures prises par le Bureau pour donner suite aux recommandations du Chef auditeur interne pour l'année 2023

Titre de la recommandation	Recommandation	Réponse du Bureau	État d'avancement	Date d'achèvement
Contrats de collaboration extérieure	Le Bureau devrait avant tout confier à un seul de ses départements la responsabilité exclusive des contrats de collaboration extérieure. De l'avis de l'IAO, ces contrats devraient relever de la compétence du pôle Services de gestion interne.	À l'issue de consultations menées au sein du pôle Services de gestion interne, il a été décidé que la responsabilité des contrats de collaboration extérieure serait confiée au Trésorier et contrôleur des finances. Une politique révisée a été soumise au Directeur général pour approbation en décembre 2024. Elle devrait être adoptée prochainement et commencer à s'appliquer au cours du premier trimestre de 2025.	Recommandation en cours de mise en œuvre	Premier trimestre de 2025
Contrats de collaboration extérieure	Au lieu de réunir les informations générales dont il a besoin sur les collaborateurs extérieurs dans une base de données centralisée spécialement créée à cet effet, le Bureau devrait réfléchir à d'autres moyens d'accéder à ces renseignements, par exemple via le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies.	Dans la politique relative aux contrats de collaboration extérieure telle que révisée, il est proposé d'utiliser le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies pour faire connaître les possibilités de recrutement de collaborateurs extérieurs et d'utiliser Jaggaer, la plateforme de recherche de fournisseurs en ligne de l'OIT, pour élaborer les annonces, recevoir les candidatures redirigées depuis le Portail, et engager un processus de sélection, dûment justifié.	Recommandation en cours de mise en œuvre	Premier trimestre de 2025

Titre de la recommandation	Recommandation	Réponse du Bureau	État d'avancement	Date d'achèvement
Contrats de collaboration extérieure	Le Bureau devrait mieux contrôler l'utilisation des contrats de collaboration extérieure afin de réduire le risque d'irrégularité, comme dans le cas où ce type de contrat sert à contourner les pratiques établies en matière d'achat pour engager telle ou telle entreprise, ou encore lorsque l'on a recours à des contrats de collaboration extérieure de longue durée pour «employer» une personne que l'on met ainsi dans une situation de précarité. Une fois que la responsabilité des contrats de collaboration extérieure aura été confiée à un département du BIT, c'est à celui-ci que pourrait incombier cette fonction de contrôle.	La responsabilité de la politique ayant été confiée au Trésorier et contrôleur des finances, celui-ci assumera la fonction de contrôle, qu'il délèguera au Service du budget et des finances du Département de la gestion financière (FINANCE). Dans la politique révisée, les exigences relatives au recours aux contrats de collaboration extérieure ont été renforcées, notamment en ce qui concerne la distinction entre entreprises et particuliers. Par ailleurs, afin de remédier aux problèmes soulevés dans la recommandation et aux risques connexes, une procédure de sélection normalisée et systématique a été mise en place, une méthode et des taux de rémunération uniformes ont été établis à l'échelle du Bureau et les conditions de modification des contrats ont été clairement définies.	Recommandation en cours de mise en œuvre	Premier trimestre de 2025
Sûreté et sécurité	Le Bureau devrait faire en sorte qu'il y ait toujours suffisamment de fonds disponibles pour faire face à toute dépense importante recommandée dans une de ses évaluations par le Département de la sûreté et de la sécurité (DSS) de l'ONU, notamment avant de signer des contrats de location, et il devrait en particulier veiller à ce que les lignes budgétaires nécessaires soient prévues dans les projets de coopération pour le développement. Le Bureau devrait aussi s'assurer que tous les	Pour chaque location, l'Unité de la sécurité (SECURITY) du BIT procède à une évaluation de la sécurité et, si possible, indique le montant des dépenses prévues. Les contrats de location sont approuvés via un système intégré de gestion du lieu de travail (PLANON), à l'aide d'une liste de contrôle qui permet à l'unité à l'origine de la demande de location de recenser et de quantifier les coûts liés à l'installation de matériel de sécurité. Les projets prévoient une ligne budgétaire pour l'application des mesures de sécurité nécessaires, dont le montant est estimé sur la base des indications fournies par SECURITY. D'une manière générale, des efforts sont faits pour améliorer les processus et les flux de travail	Recommandation en cours de mise en œuvre	31 décembre 2025 (mécanisme de contrôle de la conformité en matière de sécurité)

Titre de la recommandation	Recommandation	Réponse du Bureau	État d'avancement	Date d'achèvement
	véhicules sont équipés conformément aux lignes directrices établies par le DSS concernant le matériel de sécurité et que les dispositions adéquates ont été prises dans le cadre des projets de coopération pour le développement.	de sorte que les chefs de projet aient à rendre des comptes sur la gestion de la sécurité, au regard du cadre de responsabilisation du BIT et du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, et qu'ils soient dûment informés des mesures à mettre en œuvre et du montant estimé des dépenses correspondantes, tels qu'indiqués par SECURITY sur la base des évaluations effectuées sur place par le DSS et des normes du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. En ce qui concerne les véhicules, l'IGDS n° 666, intitulée «Politique et procédures de l'OIT en matière de gestion des véhicules», publiée le 1^{er} mars 2024, renforce les exigences que les véhicules de l'OIT doivent satisfaire pour être conformes aux directives du DSS en matière de sûreté et de sécurité. Enfin, le Bureau va mettre en place un mécanisme de contrôle de la conformité pour garantir le respect de toutes les prescriptions établies dans le système de gestion de la sécurité des Nations Unies, et SECURITY utilisera cet outil pour assurer le suivi de l'application des mesures de gestion des risques de sécurité à l'égard de tous les locaux et véhicules de l'OIT sur le terrain.		
Gestion des subventions	Le Bureau devrait rappeler aux fonctionnaires responsables qu'ils sont tenus de s'assurer que toutes les subventions sont utilisées à bon escient et correctement comptabilisées, et qu'ils doivent obtenir les documents nécessaires pour vérifier si le bénéficiaire a bien respecté tous les aspects de l'accord de subvention.	L'IGDS n° 430, relative aux subventions, a été mise à jour en mai 2024 (et diffusée à l'échelle du Bureau) compte tenu des points soulevés dans la recommandation, en vue notamment de faire en sorte que les subventions soient utilisées à bon escient et correctement comptabilisées et qu'il soit procédé aux vérifications nécessaires.	Recommandation intégralement mise en œuvre	Mai 2024

Titre de la recommandation	Recommandation	Réponse du Bureau	État d'avancement	Date d'achèvement
Gestion des stocks	En attendant la mise en place de la fonction de gestion des actifs du système intégré de gestion du lieu de travail, le Bureau devrait renforcer l'obligation faite aux bureaux extérieurs de mettre rapidement à jour leurs registres d'inventaire lorsqu'ils achètent des biens, les attribuent aux membres du personnel ou les cèdent.	La fonction de gestion des actifs de PLANON a été mise en service dans tous les bureaux permanents de l'OIT en février 2024. Le système, qui est doté de fonctionnalités d'alertes et de rappels automatiques et est compatible avec la messagerie Outlook, permet d'envoyer automatiquement aux bureaux extérieurs des rappels concernant la mise à jour de leurs registres d'inventaire. Lors des webinaires de formation et dans les documents y relatifs, il est rappelé aux fonctionnaires responsables sur le terrain qu'ils ont l'obligation de consigner rapidement les opérations d'attribution et de liquidation des biens dans les systèmes internes de gestion des flux de travail, qu'ils s'y sont engagés et qu'ils en ont la responsabilité.	Recommandation intégralement mise en œuvre	Février 2024

Titre de la recommandation	Recommandation	Réponse du Bureau	État d'avancement	Date d'achèvement
Banques partenaires et signataires autorisés	Le Bureau devrait insister sur le fait que les fonctionnaires responsables doivent veiller à l'application de toutes les instructions qu'ils transmettent à leurs banques partenaires pour qu'ils mettent à jour leurs listes de signataires autorisés. L'IAO constate souvent que les responsables demandent aux banques partenaires de mettre à jour leurs listes de signataires autorisés lorsque les fonctionnaires concernés changent de lieu d'affectation ou partent à la retraite, mais qu'ils ne cherchent pas toujours à obtenir confirmation que ces listes ont été correctement mises à jour.	Le Bureau note que la tenue à jour des listes de signataires et la réactivité des partenaires bancaires continuent de poser problème. L'Unité des opérations de trésorerie (TRES/OPS), qui relève de FINANCE, continuera de rappeler aux bureaux régionaux qu'il leur incombe – et qu'ils sont responsables – de vérifier régulièrement et de réviser si nécessaire les listes locales de signataires et d'obtenir confirmation auprès des banques que ces listes ont bien été mises à jour. En outre, TRES/OPS procède à un examen annuel des listes de signataires, dans le cadre duquel elle demande à chacune des banques de lui communiquer les listes en vigueur. Celles-ci sont ensuite comparées avec les dossiers de l'OIT et les éventuelles anomalies font l'objet d'un suivi par le bureau concerné.	Recommandation intégralement mise en œuvre	Mise en œuvre en continu

Titre de la recommandation	Recommandation	Réponse du Bureau	État d'avancement	Date d'achèvement
Évaluation du comportement professionnel	Le Bureau devrait rappeler une nouvelle fois aux responsables qu'il est essentiel de procéder aux évaluations du comportement professionnel des membres du personnel dans les délais requis et qu'ils auront à rendre des comptes s'ils dépassent systématiquement ces délais.	Aux fins de l'évaluation annuelle des responsables, on détermine si tous les entretiens d'évaluation du comportement professionnel ont été menés à bien et si tous les formulaires d'évaluation concernant les membres de l'équipe ou de l'unité concernée ont été remplis dans les délais impartis et conformément aux normes de qualité établies. Les responsables qui ne satisfont pas à ces exigences ne sont pas éligibles à l'augmentation pour services méritoires. Les obligations qui incombent aux responsables à cet égard leur sont rappelées plusieurs fois par an au moyen d'IGDS, de messages diffusés par courrier électronique et de communications de la direction. L'accent est également mis sur ces obligations dans le cadre d'activités de tutorat et de formation en matière de suivi du comportement professionnel.	Recommandation intégralement mise en œuvre	Mise en œuvre en continu

► Annexe II

Liste des rapports d'audit interne publiés en 2023

Titre	Référence IAO	Date de publication	État d'avancement *	Date de soumission
Rapport sur l'audit interne du Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique	IAO/01/2023	6 mars 2023	Achevé	25 octobre 2023
Rapport sur l'audit du Bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique, et de l'équipe d'appui technique de l'OIT au travail décent pour l'Asie de l'Est et du Sud-Est et le Pacifique et du Bureau de pays de l'OIT pour la Thaïlande, le Cambodge et la République démocratique populaire lao	IAO/02/2023	12 juillet 2023	Achevé	25 octobre 2023
Rapport sur l'audit relatif à la sécurité des systèmes d'information au siège de l'OIT	IAO/03/2023	18 août 2023	Achevé	2 novembre 2023
Rapport sur l'examen préalable à la mise en œuvre du système intégré de gestion du lieu de travail au siège de l'OIT	IAO/04/2023	18 août 2023	Achevé	24 octobre 2023
Rapport sur l'audit de suivi du Bureau de pays de l'OIT pour l'Éthiopie, Djibouti, la Somalie, le Soudan et le Soudan du Sud et pour le Représentant spécial auprès de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique (BP-Addis-Abeba)	IAO/05/2023	2 octobre 2023	Achevé	27 février 2024
Rapport sur l'audit interne du Programme d'appui à l'entrepreneuriat, à l'investissement et au commerce en milieu rural financé par l'Union européenne (EU-STREIT)	IAO/06/2023	3 novembre 2023	Achevé	19 janvier 2024
Rapport sur l'audit interne de la sécurisation d'Active Directory au siège de l'OIT	IAO/07/2023	11 décembre 2023	Achevé	27 février 2024
Rapport sur l'audit interne des contrats de collaboration extérieure	IAO/08/2023	20 décembre 2023	Achevé	30 août 2024

* Achevé = Rapport de mise en œuvre soumis au Chef auditeur interne.